par M. Millerand du projet de résolution qu'il avait d'abord eu l'intention de soumettre à la Chambre, tout cela est très commenté ce soir dans les milieux politiques et parlementaires.

On voit dans cet ensemble de faits connexes un symptôme d'apaisement et l'indice certain qu'une solution est près d'intervenir.

Ce matin, d'ailleurs, M. Hanotaux a donné à M. Millerand une vue générale de la situation et de l'état des pourparlers. L'attitude de M. Millerand en séance montre qu'il s'est rendu aux raisons du ministre.

De ce qui s'est passé et des derniers renseignements venus de Londres et de Saint-Pétersbourg, on déduit que la Grèce cédera sur tous les points et que, lundi, on n'aura qu'à enregistrer la solution des grosses difficultés de ces derniers jours.

La réponse de la Grèce
Une note verbale supplémentaire

Londres, 11 mars. — Ce soir, à la Chambre des communes, M. Curzon a déclaré qu'il était exact que M. Métaxas, chargé d'affaires de Grèce, a communiqué hier, dans la soirée au *Foreinng Office*, une note verbale supplémentaire à la réponse du gouvernement grec.

Une protestation

Athènes, 11 mars. — Le capitaine Koraki, qui commande les insurgés, devant Hérakleion, a adressé, au commandant du cuirassé italien, une protestation contre la partialité des flottes des puissances en faveur des musulmans.

AU ROYAUME DES OMBRES

Byron (*il se promène avec agitation*). — Captif! Etre captif pour l'éternité! N'être plus qu'une ombre vaine, qu'un nom, qu'une fumée vague! Pendant ce temps, la Grèce se soulève et je n'y suis pas... Que ne puis-je encore mourir à Missolonghi! Mais, hélas! ces choses-là ne se font pas deux fois. (*Rencontrant quelqu'un.*) Ah! c'est vous, Canaris?

Canaris. — Moi-même, grand poète.

Byron. — Eh bien! que dites-vous de ce qui se passe? Vous ne frémissez pas de colère et d'impatience?

Canaris, *froidement*. — Non.

Byron, *stupéfait*. — Comment! c'est vous, Canaris, vous, un de mes compagnons d'armes, un des héros de l'indépendance, qui parlez ainsi? Oh!

Canaris. — Vous n'êtes qu'un poète, Byron, je vous l'ai toujours dit. Certes, j'adore la Grèce autant que vous et je m'intéresse à ses destinées autant que vous pouvez le faire vous-même, mais, pourtant, je ne regrette pas d'être mort.

Byron. — Quoi! vous ne seriez pas heureux de combattre encore à côté de vos compatriotes et de vos frères?

Canaris. — Si j'étais un homme, comme à l'époque où je fis votre connaissance, mon cher Byron, je ne reculerais pas devant mon devoir; mais je ne l'accomplirais pas avec le même enthousiasme qu'autrefois. Il y a dans les guerres de maintenant, des côtés qui me répugnent. On ne se bat que pour de l'argent; l'héroïsme est une valeur qui se cote à la Bourse; les batailles font monter ou descendre les cours. Toutes réflexions faites, je suis content de n'être plus qu'une ombre. Et je suis sûr que Botzaris, que voilà, est de mon avis.

Botzaris. — Absolument.

Byron. — Vous me navrez, mes amis... (*A un enfant grec*). Et toi, mon petit, qu'est-ce que tu dis de tout ça?... Veux-tu de la poudre et des balles?

L'Enfant grec, *aux yeux bleus*. — Qu'est-ce que j'en ferais?

Byron. — Où allons-nous? L'enfant grec lui-même!... Et peut-être, à cette heure-ci, les Turcs envahissent la patrie glorieuse de Thémistocle et de Pindare! Qui me donnera des nouvelles?

L'Enfant grec. — Je vais vous en chercher... (*Il s'éloigne et revient bientôt un papier à la main*)

Byron. — Eh bien! les Turcs? Que fait ce misérable Fere?

L'Enfant grec, *montrant la « Cote de la Bourse et de la Banque »*. — 18 35.

Alfred Capus.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 11 mars

Présidence de M. Brisson, président.

AVANT LA SÉANCE

Il y a énormément de monde dans les tribunes publiques et quelques secrétaires d'ambassade dans la tribune diplomatique.

Les députés arrivent en séance avec empressement. M. Hanotaux va longuement conférer avec M. Brisson.

De retour au banc des ministres où se trouvent MM. Méline et Barthou, il est très entouré. MM. de Mun et de Lanjuinais discutent vivement avec lui.

Pendant ce temps, M. Millerand porte un petit papier à M. Brisson qui paraît le refuser.

LA SÉANCE

A deux heures 20, lorsque le président ouvre la séance, il manque fort peu de députés.

Eloge funèbre de l'amiral Vallon

M. Brisson, d'une voix émue, prononce l'éloge funèbre longuement applaudi de l'amiral Vallon, député de Brest.

On y remarque la phrase suivante d'actualité dite par le président après qu'il venait de rappeler que la marine britannique avait offert à l'amiral Vallon un sabre d'honneur pour le sauvetage d'un bâtiment anglais:

« Voyons-y, messieurs, comme un exemple du beau spectacle que donnent les nations civilisées quand elles ne rivalisent que pour le bien de l'humanité. » (Mouvement).

Validation d'élections

La Chambre valide sans débat l'élection de M. des Rotours dans la 2e circonscription de Douai et celle de M. Couyba dans la circonscription de Gray (Haute-Saône).

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

M. Brisson. — Je rappelle à la Chambre qu'elle a décidé de fixer aujourd'hui le jour où elle discuterait les interpellations de MM. Goblet, Delafosse et Millerand sur les affaires de Crète.

Déclaration de M. Hanotaux

M. Hanotaux. — La réponse que le gouvernement hellénique a faite récemment à la note collective des puissances a donné lieu et donne encore lieu, entre les différents cabinets, à un échange de vues très actif.

Quel que soit le désir du gouvernement de donner à la Chambre les explications qu'elle attend, il ne lui est pas possible de répondre avant lundi. (Mouvement à l'extrême gauche. — Très bien au centre.)

Je prie donc la Chambre de vouloir bien remettre à lundi la discussion des interpellations dont il s'agit. (Assentiment au centre, à droite et sur plusieurs bancs de la gauche.)

Réplique de M. Millerand

M. Millerand monte à la tribune. (Cris divers: Aux voix! Parlez!) — Messieurs, en présence des retards apportés par le gouvernement à la discussion des interpellations aussi urgentes, j'aurai voulu simplement, par le dépôt d'un projet de résolution, associer la Chambre à la décision qui sera prise pour fixer la date de la discussion et en même temps exprimer le vœu que lundi la situation soit absolument libre à l'égard de la Chambre (Exclamations au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche), et que celle-ci ne se trouve pas en présence du fait accompli. (Mouvements divers)

Le règlement ne me permet pas de déposer cette motion, je n'insiste donc pas, mais je tenais d'une manière détournée, puisque des difficultés d'ordre parlementaire m'empêchent de le faire directement, à exprimer ce vœu et j'espère que le gouvernement voudra bien en tenir compte. (Très bien à l'extrême gauche.)

Fixation des interpellations à lundi

La Chambre décide à mains levées que les interpellations seront discutées lundi prochain.

LA MENSURATION

M. Julien Dumas a la parole pour le développement de son interpellation sur les abus de la mensuration.

M. Julien Dumas dit que la mensuration ne devrait pas être appliquée sur les individus arrêtés une première fois.

L'orateur signale le cas du député Chauvin, arrêté pour l'affaire de Carmaux, et qui fut mensuré à Albi, bien que son identité ne pût faire l'objet d'aucun doute.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, répond qu'il prendra toutes les mesures nécessaires; quant au cas de M. Chauvin, le gardien-chef de la maison d'Albi a été l'objet d'une mesure disciplinaire.

LA LETTRE DU GARDE DES SCEAUX AUX ÉVÊQUES

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. d'Hugues sur la lettre adressée aux évêques par M. le Garde des sceaux, ministre des cultes.

M. d'Hugues. — A la suite de l'interpellation Mirman, sur le congrès de Reims, le ministre des cultes a adressé aux évêques, une lettre, les invitant à veiller à ce que des réunions politiques n'aient pas lieu dans les palais épiscopaux. C'est une des formes de la guerre religieuse qui s'affirme, d'autre part, par des suppressions de traitement, dont le montant, paraît-il, est affecté aux veuves des pasteurs protestants.

M. Darlan. — C'est bien invraisemblable.

M. d'Hugues. — M. Méline s'est vanté d'avoir fait plus de laïcisations que M. Bourgeois. Le ministre viole le concordat et persécute le clergé au moment même où il veut se rallier à la République. (Bruits à gauche). La lettre aux évêques accuse cette tendance anti-catholique.

On trouve que des bâtiments de l'Etat ne doivent pas être affectés à d'autres usages qu'à ceux auxquels ils sont destinés. Mais on a tenu des réunions maçonniques dans des préfectures. (Très bien à droite.)

A gauche. — Allons donc!

M. d'Hugues. — Dans la préfecture de Lyon, notamment.

M. de Lanjuinais. — C'est exact!

M. d'Hugues. — Le gouvernement se targue de conciliation, mais ses actes démentent ses paroles. Je demande s'il y a un nouvel évangile selon M. Darlan. (Très bien à droite.)

M. Darlan. — La circulaire que j'ai adressée aux évêques n'avait rien de comminatoire et était conçue en termes courtois. Aucun membre de l'épiscopat n'a protesté. Je n'ai fait, en adressant cette circulaire, qu'user de mon droit et tenir la promesse faite à la Chambre. (Très bien au centre et à gauche.)

M. d'Hugues. — Je constate que l'on n'a rien répondu concernant les persécutions dirigées contre les catholiques. (Très bien à droite).

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. d'Hugues avait déposé un ordre du jour ainsi conçu: « La Chambre, estimant que l'idée religieuse doit être respectée par le ministre des cultes, passe à l'ordre du jour. »

LE CONGRÈS PROTESTANT DE LYON

L'ordre du jour appelle la discussion de la seconde interpellation de M. d'Hugues sur le Congrès protestant tenu à Lyon le 2 novembre 1896.

M. d'Hugues. — Nous allons voir maintenant quelle est l'attitude du gouvernement avec les protestants. — Le Congrès du 2 novembre était essentiellement politique. Il y avait des pasteurs de tous les pays; ils ont émis des vœux politiques. Le gouvernement ne s'en est pas ému. (Très bien à droite).

M. Darlan a donc deux poids et deux mesures. Il blâme Mgr Langénieux, mais il ne blâme pas les pasteurs qui, dans les locaux du consistoire, émettent des vœux politiques. Le local du consistoire est un édifice concordataire, cependant.

M. Jules Guesde. — Mais est-ce que les protestants relèvent du Concordat?

M. d'Hugues. — Donc, le congrès protestant de Lyon a envoyé deux délégués au ministre. N'y a-t-il pas là une organisation politique? (Très bien à droite).

Pourquoi donc cette différence de traitement entre catholiques et protestants? Voilà ce que je demande au gouvernement de me dire. La chose est d'autant plus grave que, pendant le congrès de Lyon, se tenaient d'autres congrès tant en France qu'à l'étranger. Le Gouvernement a un cléricalisme spécial: un cléricalisme protestant et israélite. (Rires à droite).

La neutralité est une rêverie. J'ajoute que les hauts fonctionnaires de la République attaquent les catholiques; il est vrai que cette latitude est interdite aux petits fonctionnaires: M. Rivaud, préfet du Rhône, interdit les processions; seulement il assiste à des processions dans le couvent de sa fille. (Rires à droite. Bruits à gauche.)

Les protestants tiennent tout: les finances peut-être plus que les juifs, nos administrations, notre enseignement. Le département du Gard, département aux trois quarts catholiques, n'a que des magistrats protestants. (Bruit à gauche).

Par les missions évangéliques, l'Angleterre et l'Allemagne agissent jusque chez nous: les Anglais, notamment, nous combattent, non seulement en Algérie et à Madagascar, mais même en France. On interdit aux soldats de servir la messe, mais on leur permet d'être assistants dans les temples protestants. (Applaudissements à droite).

Je termine en demandant au gouvernement pourquoi il favorise les protestants au détriment des catholiques.

M. Conrad de Witt. — Dans un pays libéral, il doit être permis à tous les partis religieux de discuter librement les questions qui les intéressent.

L'orateur prend la défense des protestants, ce qui suscite les violentes réclamations de M. de Mahy.

J'ai consulté, ajoute M. de Wit, M. Frédéric Passay, qui présidait le congrès de Lyon. Il m'a déclaré que cette réunion n'avait rien de politique. Pour moi, je vois des Français partout.

M. de Mahy. — Je répondrai plus tard à M. de Witt. Je lui montrerai ce que les protestants font à Madagascar. (Très bien à droite). L'organisation évangélique a deux puissantes épées dirigées contre la France et dont les poignées sont à Berlin et à Londres. (Vifs applaudissements à droite).

Le gouvernement ne répond pas et la Chambre adopte l'ordre du jour pur et simple. Séance demain.

La séance est levée à 6 heures 30, après fixation à jeudi prochain de l'interpellation de M. Viviani sur les abus de l'instruction secrète, et après la mise à l'ordre du jour d'une proposition de M. Groussier sur la recherche de la paternité.

SÉNAT

Séance du jeudi 11 mars

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à 3 h. 10 minutes.

LES AFFAIRES D'ORIENT

M. Franck-Chauveau. — J'avais l'intention de poser à M. le ministre des affaires étrangères une question au sujet des événements d'Orient; en l'absence de M. le ministre des affaires étrangères et de M. le président du conseil, je prie les membres du gouvernement qui assistent à la séance de faire part de mon désir à leurs honorables collègues.

M. le général Billot. — M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères sont retenus à la Chambre par une demande d'interpellation sur les affaires d'Orient; je leur transmettrai l'expression du désir de M. Franck-Chauveau et aujourd'hui ou demain ils pourront déterminer le moment où il leur sera possible de répondre à la question.

LE BUDGET DE 1897

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

Le Sénat aborde l'examen du budget de l'instruction publique.

Discours de M. Le Provost de Launay

M. Le Provost de Launay. — Les dépenses de l'enseignement public se sont accrues depuis une quinzaine d'années dans une proportion considérable. En présence des charges qu'elles font peser sur le budget, le Sénat a le devoir d'exercer un contrôle rigoureux sur elles: il est bien placé pour remplir ce rôle, mieux placé même que la Chambre, car les députés ne jouissent pas de toute leur liberté d'action.

Le budget de l'instruction publique s'élève à 198 millions cette année; il y a 20 ans, en 1877, il n'était que de 49 millions. L'accroissement des dépenses a donc été prodigieux. Il y a quelques années on s'en est un moment vivement préoccupé et le ministère a prescrit une enquête dans le but de découvrir les moyens d'enrayer les dépenses et même de réaliser des économies. Cette enquête ne paraît pas avoir abouti.

Le rapport présenté à la Chambre par M. Bouge sur le budget de 1896 contient à cet égard des réflexions mélancoliques et même des observations sévères; celui de notre honorable et aimable collègue M. Bardoux ne reproduit ces commentaires qu'en les gazant. La situation est aujourd'hui bien simple: les Chambres, qui, depuis plusieurs années, conseillent et même réclament expressément des économies, n'en obtiennent aucune.

Le gouvernement qui, de son côté, fait semblant de vouloir réaliser des réductions de dépenses, laisse s'enfler d'année en année son budget. Il s'agit de savoir si cet état de choses continuera longtemps.

Qu'a-t-on fait dans l'enseignement supérieur pour diminuer les charges annuelles du Trésor? rien; tout au contraire, nous voyons chaque jour multiplier les chaires nouvelles, les bourses d'agrégation et de licence, les bourses de voyage et même les écoles spéciales. L'honorable M. Bardoux reconnaît qu'il en résulte des dépenses considérables, mais il s'en console en passant en revue avec satisfaction les progrès de l'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire qui nous coûtait 6 millions en 1876 nous coûtera cette année 20 millions et probablement davantage. A quoi correspond cette aggravation de charges? Correspond-elle à une augmentation de la population scolaire? Nullement, la population des lycées et collèges de l'Etat décroît depuis plusieurs années dans une mesure inquiétante.

La conséquence d'un pareil régime est facile à deviner; chaque année il y a un écart de plus en plus grand entre les dépenses de l'enseignement secondaire et les recettes versées au Trésor par les familles. Tous les lycées de Paris, sauf le lycée Janson, exploitent à perte.

J'arrive aux bourses dont le nombre augmente chaque année. M. Burdeau a déjà condamné la multiplicité trop grande et le mode de répartition de ces faveurs.

Le rapporteur du budget de 1897 à la Chambre dit qu'il faut en finir avec de tels abus et qu'il faut fermer le gouffre par lequel menacent de s'écouler les ressources de l'Etat.

On accorde des bourses aux fils de tous les membres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire qui sont au nombre de 125,000: c'est de ce chef 50,000 élèves qui paient peu ou point. La Chambre n'a rien fait pour supprimer cet abus; le Sénat ne fera pas davantage.

Après avoir parlé de la laïcisation, l'orateur dit que la criminalité augmente chaque année et parmi les jeunes gens et les enfants: sur cent enfants poursuivis à Paris, il n'y en a que deux qui sortent des écoles congréganistes. On a détruit la liberté des pères de famille, on a fait des athées.

M. Fabre. — Les athées du XVIIIe siècle sortaient de vos écoles.

M. Le Provost de Launay. — Vous voyez les résultats moraux de votre œuvre: ne pensez-vous pas qu'il est temps de vous arrêter? Il est quelquefois excusable d'aller jusqu'à la faillite, il ne l'est jamais d'aller jusqu'à la banqueroute. (Longs applaudissements à droite).

L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

Réponse de M. Rambaud

M. Rambaud, Ministre de l'instruction publique. — Je me bornerai à des explications d'ordre général. Nous avons dépensé beaucoup pour l'instruction, mais on ne peut contester que ces dépenses aient produit quelques biens. Le Parlement nous invite à réaliser des économies, mais il nous invite également à réaliser des améliorations. Ces réformes ne peuvent s'effectuer sans crédits.

Le ministre affirme que les enseignements de tous ordres sont florissants et arrive à la question des laïcisations.

M. Rambaud. — Je vais dire sommairement quel est l'esprit sur lequel nous procédons en cette mesure. La loi nous impose des obligations déterminées qu'il ne dépend pas de nous d'éluder.

M. Halgan. — Mais vous n'êtes pas tenu de laïciser les écoles de filles dans un délai fixé.

M. Rambaud. — En principe, soit; mais il y a des cas où nous devons forcément laïciser. Ceci posé, voici comment nous agissons: nous exigeons que les préfets, avant de prendre un arrêté, nous en réfèrent, dans tous les cas douteux.

On ne peut pas dire que l'augmentation de la criminalité dérive du développement de notre organisation scolaire, et, cependant, c'est ce que n'a pas hésité à prétendre l'évêque de Saint-Brieuc.

M. Le Provost de Launay. — Mgr Fallières.

M. Rambaud. — L'évêque de St-Brieuc, venant d'instituer une école libre dans son diocèse, a imaginé un dialogue où, évoquant Jésus-Christ, il le montre arrêté sur le seuil d'une école laïque par les injonctions d'un instituteur moderne lui disant: tu ne passeras pas!

Ce dialogue ne valait pas ceux de Courteline (exclamations à droite), mais il a fait poser, par les habitants, la question de savoir si l'école ne devait pas être laïcisée. (Protestations à droite).

M. de Lamarzelle proteste avec vivacité.

M. Rambaud. — Enfin, d'après la loi de 1850, les petits séminaires doivent se borner à la formation d'ecclésiastiques. Les inspecteurs ont donc le droit de demander aux élèves s'ils se destinent à la carrière ecclésiastique. (Vives protestations à droite.)

Il faut maintenir les lois scolaires; il faut soutenir les écoles laïques, œuvre de tolérance, contre les écoles où l'on n'enseigne pas toujours la tolérance. Le Gouvernement y tiendra la main et ainsi l'intervention de M. Le Provost de Launay n'aura pas été inutile. (Applaudissements à gauche).

Après une courte réplique de M. Le Provost de Launay, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le Sénat valide l'élection de M. Delcros dans les Pyrénées-Orientales.

La séance est levée à 6 heures 10.

NOUVELLES DU JOUR

La reine de Madagascar conduite à la Réunion

Paris, 11 mars. — Le ministre des colonies a reçu du général Galliéni un télégramme confirmant l'information donnée par l'*Agence Havas* et la *Liberté*. La résolution que le général a prise de déposséder la reine lui a été dictée par l'hostilité sourde de la caste noble et la persistance des chefs de bandes à se servir du nom de Ranavalo pour agiter les populations.

Un gouverneur général indigène a été institué à Tananarive. Les immeubles dépendant du palais ont été affectés aux écoles professionnelles récemment créées et aux écoles françaises des missions évangéliques.

L'ensemble de ces mesures a été bien accueilli par la grande majorité de la population. Ranavalo a quitté Tananarive, le 28 février, avec sa famille et ses serviteurs, et a été conduite, par un navire de guerre, à La Réunion.

Un scandale dans une église à Paris
Neuf arrestations

Paris, 11 mars. — La semaine dernière pendant le sermon que prononçait le Père Etourneau, à l'église St-Ambroise, un individu causa un scandale en criant: Vive l'anarchie!

Un scandale beaucoup plus grave s'est produit, ce soir, dans la même église.

A la fin du sermon du père Etourneau sur la pauvreté, une dizaine de voyous et deux femmes se mirent à crier: « Vive la Sociale! et Vive l'Anarchie! ».

La police, qui avait été avisée qu'un scandale devait se produire dans l'église, attendait les anarchistes à la porte, et ils furent tous arrêtés à la sortie. Une assez violente bagarre se produisit, mais la foule prêta main forte aux agents qui conduisirent au poste sept hommes et deux femmes.

La disgrâce d'un juge d'instruction à Paris

Paris, 11 mars.— M. Brossard-Marcillac, juge d'instruction au tribunal de la Seine, a été relevé de ses fonctions et remis simple juge.

Cette décision aurait été prise par le Ministre de la justice, à la suite d'une condamnation à une simple amende d'un prévenu que M. Brossard-Marcilac avait gardé quarante-trois jours en détention préventive.

On annonce que d'autres disgrâces, provoquées par des abus analogues, sont imminentes, dans le personnel du tribunal de la Seine.

Les révélations d'Arton

Paris, 11 mars. — Les perquisitions opérées hier par MM. Le Poitevin et Flory, au siège de la liquidation du Panama, 42, rue de la Chaussée d'Antin ont porté sur les livres relatifs aux instructions des affaires Baïhaut et Souligoux.

C'est après examen de ces documents et recherches des sommes touchées par Arton, que M. le Poitevin a fait venir Arton pour continuer ses recherches avec lui afin d'arriver à établir l'époque exacte du versement de ces sommes. C'est seulement lorsque ce point sera établi d'une manière irréfutable que le juge d'instruction recherchera l'emploi de ces sommes qu'Arton prétend avoir reçues.

Un Frère des Écoles chrétiennes souffleté par un instituteur à Ajaccio

Ajaccio, 11 mars. — L'antagonisme qui existait dans la commune de Calanzana entre les Frères des Ecoles chrétiennes et les instituteurs officiels a amené hier des scènes très regrettables: les Frères des Ecoles chrétiennes s'étaient rendus à leur promenade avec leurs élèves; à leur retour, s'étant rencontrés avec les instituteurs officiels, un de ces derniers souffleta le Frère Campitelli.

La population, indignée, a conspué les laïques. Les instituteurs, devant l'attitude de la population, se sont réfugiés à la caserne de gendarmerie.

Un mariage à bicyclettes à Marseille

Marseille, 11 mars. — Cette après-midi a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, un mariage, comme les gazettes du nouveau monde nous ont appris qu'il s'en célébrait aux Etats Unis: un mariage à bicyclette.

Le marié, M. Pécolle, est arrivé à bicyclette, bientôt suivi de Mlle Latourre, également à bicyclette, ainsi que d'une douzaine de bicyclistes, tous en costumes avec culotte de soie blanche. Après la cérémonie, M. et Mme Pécolle sont montés à tandem, suivis par les bicyclistes faisant partie de la noce.

Les curieux, comme on pense, étaient en grand nombre sur le passage de cette noce peu ordinaire.

Une catastrophe au Maroc – Cent quatre-vingts victimes

Tanger, 11 mars. — 180 ouvriers ont péri, ensevelis sous les décombres, à la suite de l'écroulement des vieux murs de Fez.

Le roi des Belges en Angleterre

Bruxelles, 11 mars. — Le roi des Belges est parti ce soir pour Douvres dans le plus strict incognito. Il va visiter les grandes serres de Kew; il ira peut-être également à Edimbourg.

Graves désordres électoraux en Autriche
Trois tués.

Limberg, 11 mars (Autriche). — Les élections au Reichlag ont donné lieu à des troubles à Tavidow, dans le district de Lumberg. Un scrutateur a été tué par la foule. Les gendarmes ont fait feu et ont tué deux manifestants.

Cinq mille employés de chemins de fer en grève en Suisse

Zurich, 11 mars. — Les employés du réseau Nord-Est des chemins de fer reprochent à la direction de n'avoir pas exécuté les engagements pris à la suite des grèves de l'année dernière, la grève générale a été votée dans une réunion plénière tenue ce soir, malgré une dépêche du chef du département des chemins de fer qui priait les employés d'attendre les conclusions de la commission d'enquête sur les salaires.

Le gouvernement zurichois a demandé au conseil fédéral d'envoyer deux délégués à Zurich. Les troupes sont consignées. Les grévistes sont au nombre de 5,000.

Le sérum antipesteux

Londres, 11 mars. — A la Chambre des lords, le comte Onslow répète ce que disait hier dans un meeting lord Hamilton au sujet du sérum antipesteux du docteur Yersin.

Le sérum préparé à Hong Kong et apporté par le médecin français donne des résultats vraiment surprenants; sur 2311 inoculées il s'est produit seulement deux cas de peste.

On prépare des dépôts de sérum de manière à en avoir une provision suffisante. La statistique officielle accuse depuis le commencement de l'épidémie pour Bombay seulement 12,204 décès.

Un évêque décoré

Un décret inséré à l'*Officiel* confère la croix de chevalier de la Légion d'honneur à Mgr Biet, évêque de Diana, vicaire apostolique au Thibet, qui, pendant vingt-huit ans, a servi en Extrême-Orient, avec un zèle admirable, l'Eglise et la France.

Réunion du conseil de cabinet

Paris, 11 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

M. Hanotaux a mis le conseil au courant des échanges de vues qui se poursuivent entre les puissances au sujet des affaires de Crète.

Le reste de la séance a été consacré à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des Chambres.

Les futurs cardinaux

Le *Temps* reçoit la dépêche suivante:

« Rome, 11 mars. — Le gouvernement français et le Saint-Siège se sont mis d'accord sur le choix des titulaires pour les postes de cardinaux en France.

» Trois cardinaux seront nommés. Ce sont: Mgr Couillié, archevêque de Lyon; Mgr Sourrieu, archevêque de Rouen et Mgr Labouré, archevêque de Rennes.

En outre, un siège de cardinal de curie serait attribué à un ecclésiastique français, M. Carpier, directeur du séminaire de Saint Sulpice. »

Comment on apprend l'histoire aux enfants

La 1re chambre du tribunal de la Seine vient de condamner un livre que le conseil municipal de Paris a placé dans la bibliothèque des écoles officielles.

Il s'agit de l'histoire de la commune, par Lissagaray.

Lissagaray raconte dans ce livre que le Dr Dolbeau fit fusiller par l'armée de Versailles, Breton, officier de la Commune, en traitement à l'hôpital Beaujon; les héritiers ont poursuivi pour cette diffamation M. Lissagaray, ils lui demandent 1 fr. de dommages-intérêts.

La 1re Chambre, constatant que l'enquête faite en 1871 par l'Assistance publique a établi que le Dr Dolbeau n'avait pas livré Breton pour le faire fusiller, l'ancien officier de la Commune étant mort dans sa famille en 1882; que Lissagaray ne pouvait ignorer les résultats de cette enquête publiée par plusieurs journaux, le condamne à la suppression du passage incriminé, à 1 franc de dommages-intérêts et à tous les dépens.

A la Société des Africains de France

Paris, 11 mars. — Dans un discours prononcé hier au banquet de la Société des Africains de France, M. André Lebon, ministre des colonies, a rappelé les difficultés rencontrées dans l'organisation de Madagascar et a rendu témoignage à l'activité et au mérite du général Gallieni, demandant pourtant qu'on lui fît crédit et qu'on n'exigeât pas qu'en quelques mois l'île fût pacifiée, organisée et civilisée.

Le ministre a lu aux mères françaises qui inculquent à leurs enfants la persévérance, le sang froid et la volonté.

Le contesté franco-brésilien

Paris, 11 mars. — De la *Politique coloniale*:

« Nous sommes en mesure de donner le nom du malheureux Français, compagnon de Tilbert, qui a été fusillé par les bandits du territoire contesté, commandé par ce soi-disant ingénieur des mines, dénommé José Pires, ex-agent de Cabral. Le Français s'appelle Germain Metura; il est de la Guadeloupe. Il avait été amené de Cachipour à Counani par les Brésiliens. Il a été tué au moment où, cherchant à s'échapper, il s'est jeté dans le fleuve.

» Tilbert a été aussi conduit de Cachipour à Counani. Il a été ramené à Cachipour avec Arthur Brachet, bien connu à Cayenne, et un autre homme de son expédition. A Carhipour, le bandit Pires lui a enjoint de le conduire sur les terrains aurifères qu'il connaissait. Il a refusé et il a été roué de coups. Il a été séquestré. On ignorait à Cayenne, lors du départ du dernier courrier, ce qu'il était devenu. »

Un enfant dévoré par un porc

La femme Tuya, de la Bastide-Villefranche, près de Pau, avait laissé, par mégarde, la porte de sa maison ouverte, en se rendant à son jardin. Un porc, qui rôdait, entra derrière elle et se jeta sur un enfant de trois semaines qui dormait dans son berceau.

La mère accourut aux cris du pauvre petit être. Mais son ventre et ses joues étaient déjà dévorées quand elle réussit à l'arracher du groin de l'animal.

L'agitation carliste

Madrid, 11 mars. – En présence de l'agitation carliste et bien qu'elle ne semble pas constituer un symptôme d'une bien grande gravité, le gouvernement a décidé de prescrire des mesures rigoureuses.

Cette nuit des forces de police ont été envoyées partout où les carlistes projettent des démonstrations.

Le conseil de comté de Londres

Londres, 11 mars. — Dans sa réunion d'hier, le conseil de comté de Londres a lu son président. C'est le docteur W.-J. Collins qui est appelé à remplir ces hautes fonctions, qui équivalent à peu près à celles qu'exerce à Paris le président du conseil municipal.

Le docteur Collins est un jeune. Né en 1859, il fit son éducation à University College. Il étudia la médecine et devint membre du Royal College des chirurgiens en 1883. Une médaille d'or lui fut décernée en 1887. Il essaya en vain de se faire élire à la Chambre des communes par la circonscription de St-Pancras. Cette même circonscription l'a conservé depuis plusieurs années, comme son représentant au conseil de comté.

L'augmentation de la marine allemande

Berlin, 11 mars. — L'amiral Heitmann, ministre de la marine, est résolu à donner sa démission s'il n'arrive pas à faire voter le budget qu'il a élaboré pour l'exercice 1897-98. Le centre est, dit-on, décidé à voter seulement les crédits pour un cuirassé de première classe, et non point deux nécessaires à la construction de deux croiseurs.

On raconte aussi que l'amiral Hollmann aurait déjà offert sa démission, mais que Guillaume II ne l'aurait pas acceptée. Ce bruit mérite confirmation.

Le sérum de la peste

Londres, 11 mars. — Lord George Hamilton disait hier, dans un meeting public, que la méthode d'inoculation contre la peste, du docteur Yersin, produit aux Indes des effets absolument merveilleux.

Les journaux annoncent que la reine a de nouveau souscrit 500 livres en faveur des pestiférés.

Le divorce de M. Cleveland

Les journaux de New-York mentionnent un bruit suivant lequel M. Cleveland et sa femme ont résolu, d'un commun accord, de se séparer à l'expiration du mandat présidentiel.

Depuis une année, les époux vivaient à la Maison-Blanche, dans des appartements complètement séparés. Mme Cleveland accuserait son mari de l'avoir rouée de coups et traînée sur les parquets.

Mme Cleveland a formulé son accusation en présence de sa mère devant MM. Lamorent et Eggleton. Pendant l'année qui vient de s'écouler, Mme Cleveland a, du reste, constamment refusé de paraître aux réceptions officielles de la Maison Blanche.

Cœur placé du côté droit de la poitrine

Un curieux phénomène physiologique vient d'être constaté, paraît-il, dans un hôpital de Florence.

A l'aide des rayons Rœntgen, on s'est aperçu qu'un individu nommé Picchianti, entré à l'hôpital pour une légère indisposition, avait le cœur placé du côté droit de la poitrine. Et sans doute il n'y a pas à cela grand inconvénient, puisque Picchianti est arrivé à l'âge de soixante-quatre ans sans jamais avoir été sérieusement malade.

ENTERRÉ VIVANT

Avez-vous jamais senti la peur d'être enterré vivant? J'avoue que, pour moi, jamais cette crainte n'a hanté mon imagination. Mais je sais nombre de gens, des femmes surtout, qui en sont poursuivis, qui ne considèrent qu'avec un frisson d'horreur cette troublante éventualité. Je connais une dame, qui n'est pourtant pas d'esprit faible, mais à qui la perspective de s'éveiller vivante au fond d'un tombeau cause un tel effroi, qu'elle a ordonné, par une des clauses de son testament, qu'avant de l'ensevelir, on lui enfonçât un poignard dans le cœur.

— Parbleu! lui ai-je dit, vous me rappelez Gribouille qui se jetait dans l'eau par peur d'être mouillé de la pluie. En serez-vous plus avancée, quand on vous aura expédiée d'un coup de poignard?

— Au moins suis-je sûre que je serai morte et bien morte, quand on m'enterrera.

Je n'ose pas dire qu'elle a tort absolument. Car il paraît que le nombre des personnes enterrées vivantes est beaucoup plus considérable qu'on ne le croit généralement.

— Ah! ça, demandais-je un jour à l'un de ceux qui s'occupent de cette question, comment diable établissez vous cette statistique? car les gens qu'on enterre vivants sont les plus discrets du monde. On n'en a jamais vu qui sortissent du tombeau pour se plaindre.

— C'est ce qui vous trompe, me répondit-il. Lorsque dans les cimetières de Paris, on remue la terre des morts qui ont fait leur temps et doivent céder la place à d'autres, on trouve toujours des cadavres qui dorment retournés; d'autres, dont les poings sont mangés; d'autres dans des attitudes qui prouvent qu'ils se sont dans la bière réveillés à la vie et qu'ils ont péri sous terre, étouffés, sans que personne leur pût porter secours.

On ne parle point au public de ces découvertes macabres. A quoi bon l'inquiéter, puisqu'on n'y peut rien. L'administration recommande silence à ses chefs de service et à ses employés. Peut être, après tout, a-t-elle raison; toutes vérités ne sont pas bonnes à dire. Ils ne gardent pourtant point tous un silence si profond, que ces faits douloureux ne viennent à la connaissance des intéressés, je veux dire des statisticiens.

Joignez à ce compte celui des léthargiques mis en bière et qui sortent du sommeil avant qu'on ait jeté dessus la dernière pelletée de terre. Ceux-là, il n'y a pas à dire: ils allaient bel et bien être enterrés vivants. Ces histoires ne sont pas rares, et quelques-unes au moins sont d'une incontestable authenticité. Mgr Donnay, le cardinal-archevêque de Bordeaux, a conté lui-même au Sénat comment étant tombé en léthargie, il s'éveilla dans sa bière, qu'on transportait déjà au champ de l'éternel repos, cogna aux parois, et fut délivré par la grâce de Dieu. Il l'avait échappé belle.

Moi-même, j'ai connu en mon enfance, à Dourdan, un vieux bonhomme que pareille aventure avait rendu célèbre dans le pays. Il avait trente ans quand, le croyant mort, on le transporta de la ville au cimetière. Au moment où il y entrait, les pieds en avant, un bruit sonore — était-ce un soupir? — avertit les porteurs de la bière que le défunt vivait encore. Femme qui soupire n'est pas morte, dit le proverbe. Leur premier mouvement fut de s'enfuir épouvantés. Le second qui, était le meilleur, fut de sortir de sa boîte le pauvre diable en train d'étouffer. Il avait passé la soixantaine, et la façon dont il avait trompé la mort était encore, après un si long temps, un prétexte à plaisanteries faciles.

Les statisticiens ont essayé d'établir, sur les données que l'on possède, le nombre des gens ainsi enterrés vivants. Il va sans dire que les chiffres ne peuvent être qu'approximatifs. L'un d'eux pourtant, le docteur Pineau, dans un livre qui traite à fond la question, a laissé échapper ces mots terribles:

« Il ne se passe pas de jour que l'on n'enterre, en France même, des personnes vivantes »; le danger n'est donc pas si rare que nous le croyons. Mais le fût-il plus que ne le disent les savants, il suffit qu'il existe, pour qu'on ait cherché les moyens d'y parer.

Le plus simple, c'est de construire des salles d'attente, où l'on place les personnes, crues défuntes, en observation durant quelques jours. Ces salles d'attente existent à Londres, à Vienne, à Hambourg, à Berlin, et il est évident qu'elles rendent quelques services, dont le premier est de rassurer les imaginations effarouchées.

Mais on n'y peut garder et l'on n'y garde les morts que trois jours. Trois jours, c'est déjà beaucoup. Songez à l'encombrement. A Paris, il meurt 250 personnes par jour. Voyez-vous la place qu'il faudrait pour les 750 cadavres; et comme la plupart, presque tous, sont en effet de vrais cadavres, quelle horrible puanteur, en dépit de tous les désinfectants connus.

Mais trois jours, en bien des cas, ne suffiraient pas. On a vu des léthargies durer quinze jours: il paraît que c'est le terme extrême qu'elle ne franchit jamais. Mais elle va jusque-là. Et la léthargie joue la mort de façon à dérouter les gens les mieux exercés: point de respiration, insensibilité absolue de la peau qu'on tenaille et qu'on brûle, sans tirer le patient de sa torpeur. Ce qui est même le plus étonnant, quelques signes de décomposition putride se manifestent sur certaines parties du corps, sans que la vie, une vie latente, l'ait pourtant abandonné.

On ne peut pourtant pas attendre quinze jours à enfouir un cadavre sous terre. Une grande ville ne tarderait pas à être empestée.

La solution du problème n'est donc pas dans la création de salles d'attente, qui ne sont que d'insuffisants palliatifs.

C'est autre part qu'il faut la chercher.

Il faudrait que chaque mort dans sa bière fût pourvu d'un appareil si simple qu'au moindre mouvement du faux défunt dans sa tombe, il mît en mouvement tout à la fois et une sonnerie puissante et un drapeau indicateur. Il faudrait encore que ce mécanisme fût arrangé de telle sorte qu'en même temps l'appareil versât dans le fond du tombeau et une provision d'air par et une lumière qui éclairât ces ténèbres et en chassât les affres. Il faudrait encore, au cas où la sonnerie s'arrêtât ou ne fut pas entendue, que l'appareil pût devenir un porte-voix, par où le mort ressuscité pût crier au secours.

Il faudrait encore, il faudrait surtout que cet appareil fût très bon marché, si bon marché qu'on pût le mettre pour rien à la disposition des pauvres.

Eh bien! cet appareil existe; je l'ai vu fonctionner à Paris; vous pouvez tous, le matin, de 9 à 11 heures, l'aller voir, rue de Bruxelles' n° 30. On le démontera devant vous; on vous en expliquera le mécanisme. On vous fera, si vous voulez, coucher dans un tombeau artificiel, d'où vous pourrez, rien qu'en enflant le thorax, le faire manœuvrer, agiter la sonnerie d'alarme et dresser le drapeau.

Tout a été prévu; le problème est résolu de la façon la plus définitive.

Et ce qui m'autorise à vous en parler dans ce journal, c'est qu'il n'y a pas là une affaire d'argent. L'inventeur est un savant Polonais, M. Karniee, qui a offert son invention à l'empereur de Russie. Le czar a mis l'appareil à la disposition du conseil municipal de Paris qui pourra, quand il voudra, l'adopter pour nos cimetières.

Chaque appareil pourra, au bout de quinze jours, être enlevé de la bière, sans que celle-ci soit de nouveau ouverte, sans qu'elle soit même touchée, sans que la terre qui la couvre soit remuée, comme on ôte un poteau du trou qu'il occupait, et il servira à d'autres, en sorte qu'avec un nombre relativement peu considérable d'appareils, la ville se tirera d'affaire. Il y a mieux: comme elle le louera aux riches, elle en tirera un bénéfice certain.

Ce sera tout à la fois une bonne œuvre et une œuvre lucrative.

Francisque Sarcey.

CHOSES ET AUTRES

Sur le boulevard St-Michel à Paris, un manchot plus ou moins authentique sollicite la charité en répétant d'un ton lamentable:

— Ayez pitié d'une pauvre victime de la guerre d'Orient!

— Déjà!... dit un passant stupéfait, en s'arrêtant.

— Je vais vous expliquer, monsieur... Mes meilleurs clients étaient des étudiants grecs, et ils sont partis pour la Crète!

∴

Le fin mot.

— Oui, monsieur, c'est un excellent principe..., toutes les fois qu'un mari trouve une somme sur laquelle il ne comptait pas, la première chose qu'il ait à faire, c'est d'offrir à sa femme une nouvelle toilette!...

— Ah! vous êtes généreux?

— Non, monsieur, je suis tailleur pour dames!...

Bulletin Météorologique

Heures	Thermomètre	Baromètre	
		Roubaix. Jeudi 11	mars 1897.
2 heures soir	11° au-dessus	765 m/m	Variable
5 » »	11° »	765 m/m	»
9 » »	9° »	764 m/m	»
		Vendredi 12	mars 1897.
Minuit	6° au-dessus	763 m/m	Variable
1 heure matin	6° »	760 m/m	»
2 heures »	6° »	759 m/m	»

Paris. — Jeudi 11 mars 1897. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — La dépression de l'Ecosse s'est éloignée vers le nord-est, mais un nouveau minimum apparaît ce matin à l'ouest de l'Irlande. le baromètre a baissé de 5 mm. à Valentia depuis hier soir par vent S.-O. La pression reste supérieure à 765 mm. sur le reste de l'Europe, sauf vers la mer Noire. Le maximum persiste dans l'extrême Nord-Est (Arkhangel, 778 mm.). Le vent est faible de l'ouest vers le Pas-de-Calais, du S. en Bretagne et en Gascogne; il est modéré du N.-O. en Provence. Des pluies sont tombées dans l'ouest du continent des neiges dans le Centre. En France, on a recueilli 8 mm. d'eau à Besançon, Lorient, 3 à Limoges, 2 à Paris.

La température s'abaisse sur toute l'Europe, excepté en Italie: elle était ce matin de — 23° à Haparanda, — 9° à Mos-

FEUILLETON DU 3 MARS 1897. — N° 30.

Le Courrier de Lyon

par

MARC MARIO

CHAPITRE XIX

L'AMI DE ROUSSY ET DE VIDAL

— Je veux dire que si je suis ici, c'est leur faute, comme celle à Durochat et surtout à Dubosc.

— Ce n'est pas eux qui t'ont vendu!

— Je ne dis pas ça. — Seulement, il n'était pas convenu qu'on tuerait le courrier et le postillon.

— Oh! mais avec Dubosc et Durochat, répondit l'habile policier qui employa aussitôt ces deux noms qu'il venait d'entendre pour la première fois, afin de faire croire qu'il les connaissait aussi, tu aurais bien dû t'y attendre. — Dubosc est leste à employer les grands moyens.

— On ne devait que les lier solidement, reprit Courriol, afin d'empêcher toute résistance de leur part et dévaliser la malle-poste. C'est moi qui avais donné tous les renseignements sur l'affaire, et qui avait posé les conditions.

— Pour moi, dit le faux bandit, on n'a à me reprocher qu'une pauvre paire de chaussures que j'ai soulevée à un étalage; mais pour l'affaire de Lieursaint, ils peuvent se fouiller. — J'ai un alibi bien établi. J'étais à la prison de Sainte-Pélagie, ce jour-là. Demain on va m'emmener d'ici et m'envoyer à la prévention des délits, c'est sûr.

Désormais, la confiance était établie.

La Fouine avait ainsi atteint la première partie de son but.

Maintenant il s'agissait de savoir quelle était la cachette dans laquelle Courriol avait vu le pli auquel le marquis de Coudray tenait autant. Il se promettait bien d'y arriver. Mais il fallait être prudent pour cela surtout.

La présence de cet ami de Roussy et de Vidal gênait la Bréban qui aurait voulu causer avec Courriol.

Le policier lui demanda:

— Et toi, tu en es donc aussi?

Courriol répondit pour elle:

— Ma foi, non, il n'en était pas.

— Alors, comment que ça se fait? Ils ne font donc que des boulettes. Ils en ont déjà pincé d'autres, ceux-là de là-bas, fit la Fouine en désignant Lesurques, Guesno et Richard, qui n'en sont pas.

Et tout en causant, il regardait la Bréban d'un air assez étrange:

Puis il demanda:

— Qu'est-ce qu'ils disent les autres?

— Qui?

— Ceux-là, là-bas.

— Parbleu! répondit Courriol, ils disent qu'on se trompe. Mais ce n'est pas moi qui peux aller dire que c'est vrai; autant vaudrait tout avouer.

— Cette bêtise!

— C'est égal! ils ont l'air de se faire joliment des cheveux!

— Oh! oui; le blond surtout, Lesurques?

— Ah! il s'appelle Lesurques?

— C'est un homme qui est riche, qui a femme et enfants.

— Bah!

— Oui; sa femme et ses enfants sont venus le voir hier. — Ils pleuraient je ne te dis que ça!

— Il n'y a pas à s'inquiéter pour eux. Ils prouveront bien qu'ils n'en étaient pas.

Ils causèrent ainsi quelque temps. Puis, quand vint la nuit, la Fouine prétendit avoir envie de dormir et il s'étendit sur le lit qui lui était réservé. Il simula le plus profond sommeil.

Courriol et la Bréban, auprès de lui, sans méfiance, commencèrent un entretien à voix basse.

Ce fut Courriol qui commença:

— C'est pour parvenir ici que tu as pris ce costume?

— Dame! répondit-elle: à quoi cela m'aurait-il servi d'aller à la prison des femmes? J'avais à te parler et j'ai trouvé ce moyen.

— Mais comment as-tu pu te faire arrêter?

— J'ai vu le marquis.

— Ah! que dit-il?

— Il est furieux de ne pas avoir la lettre que tu devais prendre et lui remettre.

— Et comment aurais-je pu la lui remettre, puis que nous avons été arrêtés tout de suite?

— Il a peur qu'elle tombe entre les mains de quelqu'un.

— Pour ça il n'a rien à craindre.

— Mais il veut savoir ce que tu en as fait.

— Ah? Elle est en sûreté .. — Seulement ..

— Quoi donc!

— J'ai réfléchi.

— Ah!... à quoi?

— Au marquis et au duc, parbleu!

— Et qu'as tu pensé?

— Ils se sont servis de moi et je suis pris!.. C'est ma tête qui est en jeu et si je ne parviens pas à me sauver... mauvaise affaire!

— On n'a pas d'autre preuve contre toi que les chevaux?

— Eh bien! ça suffit!... Pour le moment, je nie tout, mais ce n'est pas ça qui convainc le juge que je suis innocent. Les autres, qui n'en sont pas, nien comme moi, ça n'empêche pas qu'on les garde.

— Alors que veux-tu faire?

— Je veux savoir à quelle manœuvre j'ai servi. Je ne veux pas avoir fait bêtement le service de ces deux individus et le payer de ma tête!... Vois-tu, Madeleine, il y a là-dessous quelque chose de grave. Le duc et le marquis, s'ils ont fait tout cela, c'est qu'ils sont poussés par un puissant motif. Je veux savoir ce que c'est. Je me moque pas mal d'eux maintenant. — Ce n'est pas ce qu'ils peuvent dire contre moi qui augmentera les charges de mon accusation, n'est-ce pas? D'ailleurs, je ne les crains pas!... Ils ne peuvent plus parler maintenant. — En avouant qu'ils me connaissent, c'est avouer que je suis leur complice.

— C'est la vérité. — Ils sont à notre merci, au lieu que nous soyons à la leur.

— Je voulais t'écrire, seulement je ne savais pas où tu étais, et je n'ai pas trouvé un moyen de correspondre. D'ailleurs, tu sais que je n'aime pas me fier à qui que ce soit et que je déteste écrire.

— Tu as raison.

— Que t'a dit le marquis?

— Il ne parle que de la lettre.

— Eh bien! il ne l'aura pas, c'est moi qui te le dis.

— Je me suis arrangée pour que l'on me croie un des assassins de Lieursaint; je me suis déguisée comme tu vois et je me suis fait arrêter pour être conduite ici, où je savais que je pourrais te voir.

Et la Bréban raconta alors tout ce qu'elle avait fait. Elle dit à Courriol qu'elle était allée loger à la rue Saint-Roch, dans la même maison que l'agent Richeaume. Elle lui apprit comment elle s'y était prise pour éveiller ses soupçons, et elle acheva en disant:

— Seulement, je ne sais pas comment ça s'est passé, ce n'est pas Richeaume qui m'a arrêtée, c'est un autre agent.

— Ils sont sans doute plusieurs chargés de l'affaire, observa Courriol. Mais comment feras-tu pour sortir maintenant?

— Je n'en sais rien. Il me sera peut-être facile de prouver que je ne suis pas un homme sans dire qui je suis, et alors on verra bien qu'on s'est trompé. D'ailleurs, je verrai.

— Bon, alors; quand tu seras dehors, tu reverras le marquis? Eh bien! écoute, voici ce qu'il faut faire. Le but à atteindre est de procurer les moyens de me faire évader. Si l'on n'avait pas saisi tout l'argent que j'avais ce serait déjà fait. Tu n'auras qu'à t'aboucher avec un des guichetiers, le premier venu; il ne résistera pas à l'appât de cent mille livres ou même de cinquante mille écus. Donc, pour réussir, il faut de l'argent. Il en faut beaucoup et il faut que le marquis et le duc le fournissent.

— Si nous comptons sur leur générosité, nous attendrons longtemps.

— C'est de force qu'il faut le leur faire cracher, et nous avons en main un bon moyen pour cela... cette lettre! Avant tout, il faut savoir ce qu'elle contient. Tu comprends qu'il faut que ce soit quelque chose de bien grave pour qu'ils n'aient pas reculé devant l'arrestation à main armée d'une malle-poste. Cette lettre doit donc devenir une arme entre nos mains. Moi, d'ici, je ne peux rien; mais toi, dès que tu seras libre, tu pourras agir à ta guise.

— Que faut-il faire?

— D'abord je vais te dire où est la lettre, mais tu vas me jurer sur ton père, puisque c'est le seul être que tu aies aimé que tu m'obéiras ponctuellement.

— Je le jure.

— Eh bien! la lettre est dans l'*Hôtel de la Paix*, rue Croix-des-Petits-Champs, où tu es venue me trouver avec Bernard.

— Tu ne l'as donc pas emportée?

— Cela aurait été imprudent. Tu te rappelles la chambre dans laquelle j'étais?

— Oui, le numéro 11.

— C'est ça, à côté de celle de Bernard qui avait le numéro 12. D'ailleurs c'est la chambre que Dubosq avait louée. Le marbre de la cheminée se soulève, il ne tient plus, et cependant cela ne se voit pas, parce que son poids est assez lourd et qu'il repose assez bien sur des supports avec une adhérence suffisante. J'ai soulevé ce marbre et j'ai trouvé une excavation comprise entre les montants de la cheminée.

— C'est là que tu as mis la lettre?

— Oui. — Toutes mes précautions sont bien prises. Comme je craignais que le feu, si on en allumait, la brûlât et que la fumée ou l'odeur la fissent découvrir je l'ai enveloppée dans les linges et je l'ai mise dans un pot de terre muni de son couvercle et lié avec du fil de fer. Tu trouveras ce pot à l'endroit que je te dis.

— Bon! — Alors il faudra que j'aille dans cet hôtel?

— Dubosq n'y est plus, la chambre doit être vide.

— Je la louerai.

— C'est cela. — Tu verras cette lettre et tu la liras. Alors quand tu sauras de quoi il s'agit, tu entreprendras le marquis et le duc!... Tu leur diras qu'ils n'auront la lettre que le jour où je serai libre et hors de France!... Il faut qu'ils payent, entends-tu?

— Oui.

— D'ailleurs, les circonstances t'inspireront.

— N'aie pas peur. Je saurai bien comprendre, par ce que dira cette lettre, quelle est la valeur de l'affaire.

La Fouine savait maintenant tout ce qu'il voulait. Il en avait même appris plus qu'il n'avait espéré. Il savait quelle était la cachette de Courriol et quel allait être le plan de conduite de la Bréban. Dès qu'il serait dehors, il courrait à l'*Hôtel de la Paix* et il prendrait la lettre mystérieuse.

Enfin, il allait voir clair dans toute cette intrigue abominable.

Le lendemain matin, vers neuf heures, un guichetier appela.

— Gustave Malézieux!

C'était le nom que la Fouine s'était donné au moment de son arrestation.

Le policier répondit:

— V'là!... Et il s'avança.

— Arrivez! — commanda le guichetier. — à l'instruction!

Et il le remit aux mains d'un garde qui le conduisit au cabinet de Daubanton.

En présence du juge, le policier sut réprimer son envie de rire. Il voulait encore un instant jouer son rôle.

Daubanton le regarda attentivement, en se disant: « C'est étonnant que je ne connaisse pas ce gredin-là. »

— Comment vous nommez-vous? interrogea-t-il.

L'agent sut habilement contrefaire sa voix.

— Gustave Malézieux, — répondit-il.

— Où demeurez-vous?

— Dame!... tantôt ici, tantôt là.

— En prison la plupart du temps, n'est ce pas?

— Oui, quelquefois, mon juge.

— Vous avez certainement été condamné plusieurs fois déjà?

— Oh! pour ça, non.

— C'est bon, on verra votre casier. — Où êtes-vous né?

— A Paris, mon président.

— En quelle année?

— Voilà trente-deux ans... Comptez.

(*A suivre*). Marc Mario.